

La Foulée Chesnayscourtoise

Règlement 2024

Article 1 : Date

La dix-huitième édition de « La Foulée Chesnayscourtoise » se déroulera le dimanche 6 octobre 2024 et est organisée par l'association sportive LE CHESNAY SPORTS, en partenariat avec la Commune du Chesnay-Rocquencourt

Article 2 : Justificatif de santé

Pour les majeurs :

A partir du 1er avril 2024, la loi sport du 2 mars 2022 demande au coureur de fournir une attestation Parcours Prévention Santé à télécharger sur <https://pps.athle.fr> et valable 3 mois.

Le coureur peut également fournir une licence FFA / fédération française d'athlétisme en cours de validité Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running

Pour les mineurs :

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

La collecte de ces justificatifs et leur vérification se feront en amont de la remise des dossards.

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

Article 3 : Horaires de départ et catégories d'âge

9h00 : 10 km marche -- randonnée pour tous

9h15 : 1 km -- A partir de « Ecole d'Athlétisme » jusqu'à « Poussin » (2014 à 2018)

9h45 : 10 km – A partir de « Cadet » (2009)

9h50 : 10 km marche nordique - A partir de « Cadet » (2009)

10h00 : 3 km – A partir de « Benjamin » (2013 et avant).

Article 4 : intempéries

Le parcours se déroulant essentiellement sur chemin peut être en plus ou moins bon état en fonction des conditions météorologiques des jours précédents.

Article 5 : Ravitaillement

Pour toutes les courses, un ravitaillement sera mis en place à l'arrivée de la course. Pour le 10km, un ravitaillement en eau sera disponible avant le 7^{ème} km.

Article 6 : Sécurité sur le parcours

Des commissaires de courses seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs. Les circuits ne seront pas fermés à la circulation. Tout participant se doit de parcourir la distance dans le respect des indications de l'organisation et des commissaires de course.

Article 7 : Assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée.

Article 8 : Assurance

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des participants de la Foulée Chesnaycourtoise. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 9 : Montant des inscriptions :

1 km

Le prix de l'inscription est de 2€ (hors frais de gestion) jusqu'au mardi 1^{er} octobre 2024
Le jour de la course : 5€ (sous réserve de places disponibles)

3 km

Le prix de l'inscription est de 5€ (hors frais de gestion) jusqu'au mardi 1^{er} octobre 2024
Le jour de la course : 10€ (sous réserve de places disponibles)

10 km ; 10 km marche nordique ; 10 km randonnée

Le prix de l'inscription est de 12€ (hors frais de gestion) jusqu'au mardi 1^{er} octobre 2024
Le jour de la course : 15€ (sous réserve de places disponibles)

Tarif groupe : 8€ (à partir de 10 personnes) jusqu'au vendredi 27 septembre 2024
Pas d'inscription sur place.

Article 10 : Inscriptions

- Inscription en ligne :

Possible pour les personnes majeures sur le site de Adéorun :
<https://lafouleechesnaycourtoise.adeorun.com/> jusqu'au mardi 1^{er} octobre 2024 avant minuit.

- Sur place :

Inscription le jour de la course sous réserve de places disponibles. Pour les engagements collectifs de club, seul le numéro de licence est obligatoire.

IMPORTANT : En cas de non-participation, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription sauf sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude.

Article 11 : Retrait des dossards

Au magasin Décathlon : centre commercial Westfield parly2 au Chesnay-Rocquencourt, le samedi 5 octobre 2024 entre 10h et 17h, et sur place le dimanche 6 octobre 2024 à partir de 8h00.

Pour rappel, la vérification du parcours prévention santé et licences aura été faite en amont. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard contre présentation d'une pièce d'identité.

Article 12 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, la Ville se réserve le droit d'annuler, l'une ou l'autre des épreuves, ou l'ensemble des épreuves, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 : Données personnelles

- C.N.I.L. :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription et au classement des participants de « LA FOULEE CHESNAYCOURTOISE ». Les destinataires des données sont la Ville du Chesnay-Rocquencourt. Dans le cadre du règlement de la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016), les participants à la course bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser par courrier à la Ville du Chesnay-Rocquencourt.

- Droit à l'image :

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise expressément l'organisateur de la Foulée Chesnayscourtoise ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

- Assurance :

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 14 : Récompenses

Un tee-shirt de la course et une médaille seront offerts à tous les coureurs.

Pour le 10km course : podium pour les principales catégories d'âge (uniquement les 1^{er} dans les catégories masters)

Pour 10km marche nordique : podium pour les 3 premiers hommes et 3 premières femmes toutes catégories confondues.

Pour le 3km : podium pour les catégories benjamins et minimes

Pour le 1km : podium pour la catégorie poussin

Article 15 : Dispositions finales

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.